



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équarrissage

Question écrite n° 2059

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche concernant les possibilités d'abattage de bétail au sein même des exploitations agricoles. Suite à la restructuration des abattoirs existants et à la mise en service d'infrastructures nouvelles, beaucoup d'entreprises d'abattage ont fermé. En conséquence, les distances d'acheminement du bétail ont augmenté notamment dans les zones de montagne telles que les Vosges et les Alpes. Les coûts de transport sont donc plus importants. Quant aux animaux, ils sont « sous stress » ce qui diminue la qualité de la viande. Résultat : de nombreuses exploitations agricoles rurales qui constituent les derniers remparts contre la désertification et l'hypertrophie des Friches, sont dangereusement menacées. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'association des agriculteurs sur les marchés du Bas-Rhin suggère la création d'entreprises d'abattage ambulantes. La qualité de la viande et la viabilité des exploitations rurales seraient incontestablement favorisés. Il souhaite connaître sa position motivée à ce sujet et ses intentions pour remédier aux difficultés ci-dessus exposés.

Texte de la réponse

La proposition de création d'unités d'abattage mobiles se heurte en premier lieu à un obstacle sanitaire. Cette question a été examinée au niveau communautaire et force a été de constater que les installations existantes (en SUEDE) ne respectent pas la législation sanitaire européenne, il est en effet très difficile de respecter l'ensemble des normes sanitaires dans une structure mobile. De plus, la viabilité économique et la faisabilité technique de ce type de structure sont loin d'être établies. Les premières études relatives aux camions-abattoirs font apparaître d'importantes difficultés techniques : la réfrigération ne peut pas être installée dans le camion, ce qui oblige le bénéficiaire de la prestation à disposer d'installations frigorifiques extérieures ; le manque de hauteur oblige à réaliser l'assomage à l'extérieur ; le stockage et le traitement des effluents posent également problème. Par ailleurs, la rentabilité d'un tel dispositif paraît très incertaine : son coût de construction est évalué à plus de 2 M F, et la productivité de ce type d'outil est très faible, de l'ordre de 4-5 bovins par jour. Dans ces conditions, et si la nécessité d'un service de proximité est démontrée, les solutions alternatives, comme l'antenne décentralisée d'un abattoir existant, paraissent plus réalistes. Une étude financée par le Fonds national des abattoirs et l'interprofession relative à l'équipement des zones à faible densité d'abattage est en cours et devrait être achevée prochainement. Ses conclusions pourront être transmises aux opérateurs intéressés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Ferry](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2059

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2559

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1326